

**LA COMMUNE DE MANAGE PROCEDE AU RECRUTEMENT
ET A LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE
RECRUTEMENT D'UN(E) CONSEILLER(E) EN PREVENTION
DE NIVEAU 2 (B1 ou D6)**

La fonction :

Dans le respect de la législation relative au bien-être au travail, des règlements applicables aux pouvoirs locaux ainsi que des procédures internes de la Ville et du CPAS, le conseiller en prévention assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, l'application et l'évaluation de la politique de bien-être au travail.

Il contribue à la mise en œuvre du système dynamique de gestion des risques et conseille l'autorité afin que les principes de prévention soient intégrés de manière structurelle dans l'organisation, les méthodes de travail, les infrastructures, les équipements et les projets de la Ville et du CPAS.

Le conseiller en prévention est chargé de la direction du Service interne commun pour la prévention et la protection au travail de la Commune et du CPAS. À ce titre, il organise, coordonne et supervise les activités du SIPPT et assure l'articulation avec les autres services communaux et du CPAS ainsi qu'avec le Service externe de prévention et de protection au travail, les services externes de contrôles techniques et les autres organismes spécialisés.

Outre les missions et tâches attribuées au SIPPT et au conseiller en prévention par la législation relative au bien-être au travail, le titulaire de la fonction peut se voir confier des missions complémentaires liées au fonctionnement du service et à la politique de prévention de la Commune et du CPAS.

La description de fonction complète est disponible sur le site internet de la Commune de Manage (www.manage-commune.be)

Conditions requises :

- ◆ **Etre titulaire** d'un graduat, d'un baccalauréat (échelle D6 pour les gradués non spécifiques à la fonction et B1 pour les gradués spécifiques à la fonction)
- ◆ **Etre titulaire** du certificat complémentaire de Conseiller en prévention de niveau 2 minimum

Les candidat(e)s doivent :

- ◆ Posséder une connaissance suffisante de la langue française par rapport à l'emploi à conférer,
- ◆ Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction,
- ◆ Jouir des droits civils et politiques,
- ◆ Être âgé de 18 ans au moins,
- ◆ Disposer du permis de conduire de catégorie B
- ◆ **Réussir un examen** dont le programme est le suivant :
 - Première épreuve (40 points)
Epreuve écrite comprenant l'explication et des commentaires d'un texte à portée légale et réglementaire.
 - ⇒ Deuxième épreuve (40 points)
Epreuve écrite de connaissances liées à la fonction
 - ⇒ Troisième épreuve (20 points)
Epreuve orale permettant d'apprécier la maturité et l'aptitude à la fonction considérée.

Administration communale de et à 7170 MANAGE

Les candidats participant aux examens doivent, pour être déclarés admissibles, obtenir 50% dans chaque épreuve et obtenir 60% au total général.

Type de travail :

Rémunération annuelle brute indexée : Barème RGB

Gradué spécifique à la fonction B1 – 39.022,68 € à 54.142,55 € en fonction du diplôme ou

Gradué non spécifique à la fonction D6 – 35.012 € à 53.797,25 € en fonction du diplôme

Régime de travail : Temps plein (36 heures / semaine)

CDD de 6 mois renouvelable (en vue d'un CDI)

Avantages :

Avantages : prime de fin d'année – chèques repas - 26 jours de vacances annuelles (+ congés complémentaires) – service social collectif proposant des avantages aux agents – Remboursement intégral des déplacements domicile-lieu de travail en transports en commun

Profil recherché

- Capacité à travailler en transversalité avec les différents services.
- Rigueur, autonomie, esprit d'analyse et sens de l'organisation (ordre et méthode, respect des délais, choix des priorités, etc ...).
- Maîtrise des outils informatiques.
- Bonne gestion du stress et proactivité.
- Réelles capacités rédactionnelles et relationnelles.

CONTACT :

Pour tout renseignement, contactez la gestion des ressources humaines au 064/518.273

MODALITES DE CANDIDATURE :

Adressez votre candidature **PAR RECOMMANDE** (lettre de motivation et curriculum vitae et documents repris ci-dessous) **AU PLUS TARD POUR LE 09.10.2026** à l'adresse suivante :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MANAGE

SERVICE GRH

PLACE ALBERT 1er, 1

7170 MANAGE

Référence : Conseiller en prévention de niveau 2

- un extrait du casier judiciaire modèle 1 délivré moins de 2 mois avant la date limite de réception des candidatures,
- une copie du diplôme,
- une copie recto-verso de la carte d'identité.

En cas de dossier incomplet, la candidature sera considérée comme nulle et non avenue.

LA DIRECTRICE GENERALE,

LE BOURGMESTRE,

MOÏRA FRANÇOIS

BRUNO POZZONI